



janvier 2014

Section de Saône et Loire

## L'AUTRE REGARD N°22

# On ne lâche rien !!!

### EDITO

Par le monde, ce sont près de 21 000 à 32 000 milliards d'euros qui sont placés dans les paradis fiscaux dans le cadre de l'évasion fiscale mondiale.

Au niveau européen, ce sont 1 000 milliards d'euros de fraude fiscale. En France, à l'appui du rapport de Solidaires Finances Publiques, ce sont 60 à 80 Milliards d'euros de fraude fiscale. Nos grandes multinationales ont fait 200 Mds d'€ de bénéfice en 2012, mais elle ne paient de l'impôt sur les sociétés qu'à hauteur de 8 %, voir rien par le biais de « l'optimisation fiscale ».

Malheureusement pour notre gouvernement ancien et actuel, la solution pour payer nos retraites jusqu'en 2020 le besoin de financement est de 20 Mds d'€/an, est la taxation supplémentaire des salariés et des retraités : en résumé travailler plus longtemps pour gagner moins en retraite et aller plus vite dans le cercueil.

Pour l'anecdote à Jersey, île anglo-normande, dépendante du Royaume-Uni, paradis fiscal british par excellence en Europe, détentrice du 3ème revenu/habitant le plus élevé du monde, 10 000 habitants sur les 100 000 îliens, demandent de l'aide aux services sociaux de ce territoire réputé si riche. Cherchez l'erreur ! Ce sont toujours les plus riches qui en profitent. Comme le disait Jean Jacques Rousseau, grand philosophe des lumières, suisse par ailleurs : « la loi est dans la poche de celui qui a la bourse ».

L'Allemagne a rapatrié des milliards d'€uros de ses évadés fiscaux en Suisse, après avoir acheter la liste des fraudeurs allemands auprès d'indicateurs helvétiques anciens salariés de banques suisses telles UBS. Mais en France, aucun ministre ancien (UMP) ou présent (PS) n'a pris l'initiative de demander des comptes à nos fraudeurs nationaux dont les gouvernants savent pertinemment les noms (Cahuzac était de ceux-là).

Pour nos retraites, peut être que dans le cadre de l'harmonisation européenne, nous partirons finalement à l'âge de 69 ans comme vient de l'annoncer le gouvernement de sa très gracieuse majesté pour préserver les finances publiques britanniques.

TOUTE L'EQUIPE DE LA SECTION SAONE ET LOIRE

## Solidaires Finances Publiques

# 2014

Vous souhaite une bonne  
et heureuse année

2014

à vous et à vos proches

# Solidaires

## **CAP Locales d'appels de notation : septembre 2013 3 dossiers, 1 par corps , tous défendus par Solidaires Finances Publiques**

Cette année avec la mise en place de l'entretien professionnel, la possibilité pour l'agent d'un recours hiérarchique avant saisine de la cap locale d'appel et l'utilisation de l'application Eden-RH buggante, le calendrier s'est considérablement alourdi d'où la tenue de cap locales au mois de septembre 2013.

5 agents de la DDFIP 71 ont utilisé le recours hiérarchique dont 3 avec demandes d'audience auprès de l'autorité hiérarchique.

Pour rappel, le recours hiérarchique est obligatoire avant toute saisine de la cap locale.

### **1) CAP Locale n°3 le 05/09/2013 à partir de 9 h 30 :**

La réserve en terme de réduction capital-mois était de 6 mois.

Un seul dossier a été défendu par Solidaires avec opiniâtreté et détermination car il était à fort enjeu mais aucun résultat n'a été obtenu que se soit au niveau des appréciations, de l'attribution de réduction ou du tableau synoptique.

### **2) CAP Locale n° 2 le 05/09/2013 à partir de 14 h :**

La réserve était de 4 mois.

Un seul dossier était à évoquer. Solidaires en a assuré la défense. Il a été obtenu 1 mois et la modification d'appréciations.

### **3) CAP Locale n°1 le 12/09/2013 à partir de 9 h 30 :**

La réserve était de 2 mois.

Pour cet unique dossier sensible, Solidaires a réussi à obtenir de haute lutte 1 mois de réduction avec le soutien sans faille des autres syndicats.

Ce sont donc deux dossiers sur trois qui ont eu des résultats que nous qualifierons de positif mais qui ont demandé à l'équipe de capistes un travail d'avocat conséquent. Par moment, cela ressemble au parcours du combattant. Pour 70 % d'agents récompensés, 30 % ne sont pas reconnus et si certains veulent faire appel, il faut s'accrocher mais avec Solidaires on ne lâche rien.

## **POUR SOURIRE UN PEU ! :)**

Au CFIP de Chalon sur Saône pour renouveler la tradition le 24/12/2013, la sirène a sonné en milieu d'après-midi invitant tous les agents présents à se rendre sur le lieu de rassemblement. Certains collègues ont émis que c'était une innovation de la DDFIP 71 dans le cadre de l'heure carillonnée. Car autrefois, dans l'ancienne DGI à l'occasion des fêtes de fin d'année, certains chefs donnaient une heure pour partir plutôt pour les collègues présents les jours de veille de Noël ou de l'An. Malheureusement, c'était un tourbillon d'air qui a créé un nuage de poussière à proximité d'un détecteur d'incendie. Celui-ci l'a analysé comme une fumée suspecte et a déclenché l'alarme. Comme quoi, on peut encore croire au Père Noël, et que c'était la poussière de son traîneau plein de cadeaux tel le dégel du point d'indice.

## Les CAP locales de listes d'aptitude : novembre 2013

Cette année, ces cap de listes d'aptitude 2014 ont pu se dérouler de manière normale ; la direction départementale disposait du nombre exact de potentialités pour chaque grade, à savoir 9 pour l'accès au grade de contrôleur et seulement 1 possibilité pour l'accès au grade d'inspecteur. C'est dans ce cadre-là que sont déroulées les cap locales de listes d'aptitude le 12 novembre 2013.

### 1) CAP Locale de C en B :

Cette année, 47 collègues ont postulé dont 24 issus de la filière Gestion Publique et 23 issus de la Filière Fiscale (FF). La publication de la présélection sur Ulysse 71 annonçait 9 dossiers classés excellents (dont 6 GP et 3 FF), exactement le nombre de potentialités attribué à la DDFIP Saône et Loire. Concernant l'absence de parité quant aux dossiers dit excellents entre les deux filières, la question a été posée au président de la CAP. Sa réponse était que cette année, on ne parlait plus de filière pour la sélection par liste d'aptitude.

Au début de la CAP les dossiers des 47 candidats étaient classés en 3 catégories :

- 9 dossiers « excellents »
- 4 dossiers « très bons »
- 34 dossiers « à revoir »

Après débat avec les représentants des OS, ce classement intermédiaire a été modifié pour aboutir finalement à 10 dossiers « excellents », 6 dossiers « très bons » et 31 dossiers « à revoir ».

Solidaires Finances Publiques a voté contre cette liste car nous estimons que l'ensemble des dossiers rentant dans la Plage d'Appel Statutaire (PAS) devraient remonter à Paris car ne l'oublions pas ces CAP locales ne sont que préparatoires. Finalement, ce sont 10 dossiers « excellents » qui montent à Paris sélectionnés de 1 à 10 par le Directeur pour être proposés à la promotion de contrôleur.

### 2) CAP Locale de B en A :

16 candidats se sont présentés. Le classement a été fait en 3 catégories :

- 2 dossiers « excellents »
- 4 dossiers « très bons »
- 10 dossiers « à revoir »

Aucune marge de manoeuvre pour les représentants syndicaux pour faire remonter certains dossiers dans la catégorie supérieure. Les élus de Solidaires sont intervenus et escomptent bien qu'il sera tenu compte de leurs observations pour l'élaboration de la liste d'aptitude 2015. Ce n'est que sur ce classement intermédiaire que vos élus ont été appelés à se prononcer.

La sélection des dossiers dit « excellents » quant à leur rang ne dépend que du Directeur pour transmission à Paris où la CAP nationale votera sur l'ensemble des candidats excellents de toutes les directions.

Précision : 2014 est la première année depuis la fusion où la sélection par liste d'aptitude se fait sans distinction de la filière d'origine, avec des règles d'affectation communes pour les promus dans le cadre des CAP nationales de mutation (affectation sur des RAN) puis locales (infra-RAN).

Afin d'éviter des refus d'installation, les directives nationales sont les suivantes:

- en cas de renonciation **avant la date de publication du projet** de promotion, **l'agent conserve son poste.**
- en cas de renonciation **après la date de publication du projet** de promotion, **l'agent perd son poste** et est réaffecté au mouvement dans son département d'origine **ALD** (à la disposition du Directeur)

Au regard des débats lors de ces CAP, l'analyse de Solidaires Finances Publiques est la suivante:

- tous les collègues postulant au grade supérieur devraient être reçus chaque année par le Directeur ou ses adjoints.
- il est important que les collègues postulant à la promotion par liste d'aptitude soient vigilants sur leur prochaine évaluation et leur entretien professionnel. Les éléments concernant notamment la mobilité et les aptitudes à encadrer une équipe devront être clairement évoqués au cours de leur entretien avec le chef de service.
- les collègues dont les dossiers sont classés « à revoir » à l'issue des CAP ont le droit de connaître les éléments de leur dossier qui ne permettent pas de retenir leur candidature, la direction locale se doit de les informer.
- les règles d'affectation/mutation sont encore en évolution jusqu'en 2015, l'information la plus complète possible doit être faite sur ce sujet en vue du mouvement de 2014, notamment à l'attention des collègues de la filière gestion publique.
- plus de la moitié des collègues qui postulent de B en A, compte tenu du critère âge et du peu de postes offerts, partiront à la retraite avant d'avoir eu leur promotion.



## **CHSCT SPECIAL CFIP MONTCEAU LES MINES : 17/12/2013**

L'intersyndicale Solidaires-CGT- FO des fédérations finances avait demandé la convocation de ce CHSCT suite aux difficultés rencontrées pour faire reconnaître le droit individuel de retrait en cas de menace avérée pour la santé des agents, ainsi que l'exercice du droit d'alerte pour un collectif de travail en danger.

Tout ceci suite à la visite d'une délégation de représentants syndicaux du CHSCT 71 en date du 08/10/2013 lors des travaux sur le site de Montceau les Mines pour accueillir les collègues de la trésorerie municipale de Montceau. Les collègues se sont plaints d'émanations d'odeurs nauséabondes qui leur provoquaient des maux de tête, des irritations des voies respiratoires et autres symptômes anormaux et ce depuis six semaines après la pose d'un revêtement de sol type lino lors d'un chantier en zone dite occupée (présence d'agents travaillant en toute proximité). En intersyndicale, il a été obtenu que les agents soient déplacés dans un autre bureau dans l'attente des travaux de réfection avec un nouveau revêtement de sol sain. Le prestataire a reconnu que c'était anormal et a pris à sa charge les demandes d'analyse de l'air et du sol. Les rapports du laboratoire spécialisé remis à l'occasion de ce CHSCT n'ont signalé aucun danger pour la santé des agents. Toutefois pour prévenir tout risque de maladie ultérieure, Solidaires a souhaité que des fiches d'exposition en cas de contact avec des substances CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Risques pour l'appareil reproductif) soient rédigées pour transmission au Médecin de Prévention pour un suivi exhaustif des agents exposés avec un visite médicale annuelle sur une période donnée.

Pour rappel, des travaux vont être effectués dans le courant de l'année 2014 sur la Cité Administrative et à la direction rue Lamartine à Mâcon. Solidaires Finances Publiques invitent les agents concernés à être vigilants, à signaler tout problème sur le registre Santé Sécurité au Travail et s'il le faut, à exercer leur droit individuel de retrait. Nos représentants CHSCT sont disponibles pour recevoir vos observations et autres demandes d'information.

## **CTL du 07/01/2014**

L'ordre du jour était consacré à 7 points avec 2 sujets principaux :

- la départementalisation des Procédures Collectives (PC) : explication Solidaires c'est la mise en place d'un pôle départemental adossé au PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) à compter du 1er septembre 2014 avec 1 seul emploi affecté. La perméabilité est possible avec les autres agents du PRS en cas d'absence du collègue en charge des PC. Alors que cette mission est exercée dans les 8 SIE du département avec un effectif cumulé d'environ 3 agents ETP (Equivalent Temps Plein). Le vote des OS présentes a été unanimement Contre. Les conditions de travail des agents allaient plutôt se dégrader encore plus fortement.
- La situation des emplois dans le département avec la suppression d'emplois et la création d'un Centre de Services Bancaires (CSB) à Mâcon avec 50 emplois fléchés GP en lien avec le redéploiement de services de la Caisse des Dépôts et Consignations. Normalement, notre département aurait dû contribuer à hauteur de 22 emplois à supprimer se répartissant entre 14 pour la filière Fiscale et 8 pour la filière Gestion Publique. Mais la création du CSB amortit ces suppressions par le transfert de 8 emplois GP résidence Mâcon sur ce nouveau service de direction et la création de 22 emplois ouverts à la mutation extérieure pour la première vague de 30 emplois prévus en 2014. En 2015, ce seront 20 emplois. Le réseau départemental se retrouvera avec 14 emplois supprimés en filière fiscale (Chalon sur Saône et Mâcon sont les deux résidences contributrices) au 1er septembre 2014 et des « petits » CFIP (dont les trésoreries, SIP-SIE, CDIF, SPF), qui continueront de souffrir avec des vacances d'emplois non pourvus. Le vote unanime a été contre car cela ne fait qu'empirer la situation désastreuse des conditions de travail des agents.  
Une seule question a été posée concernant l'implantation du CSB. C'est donc la Direction rue

Lamartine qui a été « l'heureuse » lauréate pour recevoir ce nouveau service de direction avec tous les travaux que cela va entraîné et les réorganisations des services de direction présents pour les collègues concernés. Initialement, cela devait se faire logiquement à la Cité Administrative avec toute la surface disponible mais des aléas administratifs ont bloqué cette opportunité.

Ces 2 votes Contre ont induit la convocation d'un 2ème CTL le 16/01/2014 sur ces 2 points.  
Toutes les OS dont Solidaires Finances Publiques, ont boycotté cette 2ème séance.



**ROANNE : 05/11/2013 :**

**Quand la justice convoque les syndicalistes pour leur refus du prélèvement de leur ADN !**

Nos camarades de Solidaires 42 nous ont averti que la CGT nationale organisait seule le 05/11/2013 une manifestation nationale de soutien sur Roanne à leurs 5 militants locaux, quatre hommes et une femme, fonctionnaires de la Défense agents hospitaliers convoqués devant le Tribunal correctionnel de Roanne\*.

Ces camarades syndicalistes avaient refusé d'accompagner les policiers venus à leur domicile pour les emmener se faire prélever leur ADN comme des criminels sexuels. En 2010, pendant le mouvement contre la réforme des retraites, ils se sont trouvés mis en cause suite pour avoir inscrit des tags sur un mur en marge d'une manif. Ils avaient été jugés en novembre 2012 mais dispensés de peine. Mais de là à se voir inscrire sur un fichier national comme de dangereux délinquants sexuels ou criminels sanguinaires, il y a des limites !

Nous sommes tous des syndicalistes défendant les droits des salariés et surement pas des hors la loi coupables d'actes meurtriers ou attentatoires à l'intégrité physique les personnes, devant être systématiquement fichés.

Nous étions donc quelques militants sudistes ce 5 novembre au milieu de plusieurs milliers camarades cégétistes, tous solidaires des 5 de Roanne. Ils nous ont chaleureusement accueilli et remercié pour notre présence à leurs côtés. Car c'est le combat de tous les syndicalistes de montrer aux gouvernants de tout poil que les militants syndicaux sont des gens honnêtes qui ont à coeur de défendre les intérêts de tous les travailleurs. Et c'est tous ensemble que nous gagnerons demain.

\*Lors de cette audience, le procureur de la république de Roanne avait requis un mois de prison avec sursis à leur encontre. Le 17 décembre 2013, contre l'avis du parquet, le tribunal correctionnel de Roanne a relaxé les cinq prévenus, estimant que ce prélèvement n'avait en réalité pas lieu d'être. Mais patatras, le 31 décembre 2013 sur injonction du procureur général de Lyon, le procureur de Roanne a fait appel de cette décision.

Solidaires continuera de soutenir ces camarades en bute à l'acharnement judiciaire, sinon à un harcèlement moral d'Etat car ce sont tous les salariés et syndicalistes qui sont concernés. Car s'en prendre à un militant syndical, c'est attaquer tout le mouvement syndical.

# NOUVELLE DU MONDE

## **21/12/2013 Espagne : grave remise en cause des droits des femmes**

Le gouvernement espagnol vient de déposer un projet de loi qui restreint considérablement le droit à l'avortement. C'est un retour en arrière de 30 ans qui est ainsi soumis à la ratification du Parlement où le Parti Populaire dispose de la majorité absolue.

Décidément, dans toute l'Europe se fait sentir le poids des politiques réactionnaires. **Le droit à l'Interruption Volontaire de Grossesse n'a pas à être régi par les politicien-nes ou les religieux-ses : c'est du droit des femmes à disposer de leur corps dont il s'agit !**

L'Union syndicale Solidaires soutient les organisations syndicales, féministes, associatives qui organisent la résistance à ce projet de loi rétrograde.

L'hiver a atteint l'Espagne et gèle la capacité de réflexion du gouvernement conservateur. L'égalité homme-femme est un combat d'actualité que soit dans la péninsule ibérique, ou chez nous en France. Les forces réactionnaires sont en route et nous devons organiser la résistance. Dimanche 19/01/2014, ces forces ont manifesté en France contre le projet d'amender favorablement la loi Veil sur l'IVG.

Pour nous contacter par mel : [solidairefinancespubliques.ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairefinancespubliques.ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr)



**La force de tous  
les agents de la DGFIP**